

**RÈGLEMENT NUMÉRO 295-2019**

**RÈGLEMENT FIXANT LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2020**

ATTENDU QU'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Ville de Warwick peut établir par règlement, une tarification pour l'utilisation de biens, de services ou d'activités;

ATTENDU QUE, lors de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019, en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), un avis de motion a été donné par le conseiller monsieur Charles Martel et un projet de règlement a été présenté au conseil de la Ville de Warwick;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert, appuyé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 295-2019 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce qui suit :

**Article 1**

Le conseil municipal de la Ville de Warwick décrète l'imposition des tarifs suivants pour différents biens, services et activités offerts à ses citoyens :

**1. Administration générale**

**1.1 Documents municipaux**

Rapport d'événement ou d'accident.....	16,25 \$
Copie d'un plan général des rues ou de tout autre plan.....	4,00 \$
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation.....	0,50 \$ /unité
Copie de règlement municipal (ce montant ne pouvant excéder la somme de 35 \$) .....	0,40 \$ /page
Copie du rapport financier.....	3,25 \$
Reproduction de la liste des contribuables ou habitants .....	0,01 \$ /nom
Reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum .....	0,01 \$ /nom
Photocopie d'un autre document .....	0,40 \$ /page
Page dactylographiée ou manuscrite .....	4,00 \$
Photographie 5 x 7 pouces.....	4,90 \$
Photographie 8 x 10 pouces.....	6,40 \$
Copie de plan .....	1,80 \$ du m <sup>2</sup>
CD ou DVD .....	16,25 \$
Confirmation de taxes par télécopieur :	
- Agents immobiliers, évaluateurs, etc. ....	5,00 \$
- Notaires, créanciers hypothécaires, etc.....	10,00 \$

**1.2 Immonet (services en ligne)**

Pour la consultation du rôle d'évaluation, les coûts par transaction exigés sont de :

- Accès professionnel \* 60,00 \$ plus les taxes applicables
  - Rôle d'évaluation;
  - Détail de taxes;
  - États de compte;
- \* Frais d'ouverture de dossiers 25,00 \$ plus les taxes applicables
- Accès commercial 2,15 \$ plus les taxes applicables
  - Rôle d'évaluation;
  - Détail des taxes;
- Pour les utilisateurs détenant un abonnement annuel en vigueur, le prix pour confirmation de taxes sera de 49,75 \$ plus les taxes applicables.

## 2. Loisirs, culture et vie communautaire

### 2.1 Animation terrains de jeux (été 2020)

#### Résidents

- 1<sup>er</sup> enfant ..... 168 \$
- 2<sup>e</sup> enfant d'une même famille ..... 162 \$
- 3<sup>e</sup> enfant d'une même famille ..... 150 \$
- 4<sup>e</sup> enfant d'une même famille ..... 135 \$

### 2.2 Terrains de balle et de football (été 2020)

- Location saison estivale :
  - Équipe adulte : ..... 125 \$ /équipe
  - Équipe âgée de moins de 18 ans : ..... 100 \$ /équipe
- Tarif horaire (jour) ..... 40 \$
- Tarif horaire (soir) ..... 50 \$
- Tournoi fin de semaine (vendredi au dimanche) ..... 350 \$
- Journée complète ..... 200 \$

### 2.3 Bibliothèque (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020)

#### 2.3.1 Retards

- Volumes, périodiques et nouveautés jeunes ..... 0,10 \$ /jour
- Nouveautés adultes, CD-Rom, vidéocassettes,  
DVD et disques compacts ..... 0,50 \$ /jour

#### 2.3.2 Abonnements

- Résidents ..... Aucuns frais
- Carte perdue ou volée ..... 2 \$

#### 2.3.3 Activités d'animation

- Membre ..... 2 \$
- Non-membre ..... 5 \$

#### 2.3.4 Accès internet

- Utilisateurs ..... Aucuns frais

### 2.4 Frais de non-résidents (municipalités n'ayant pas d'entente) \*

- 2.4.1 Animation terrains de jeux (été 2020) ..... 258 \$ /enfant
- 2.4.2 Baseball mineur (été 2020) ..... 150 \$
- 2.4.3 Bibliothèque – Abonnements (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020).... 198 \$
- 2.4.4 Cours de tennis (été 2020)..... 150 \$
- 2.4.5 Hockey mineur (saison 2020-2021) ..... 365 \$
- 2.4.6 Patinage artistique (saison 2020-2021) ..... 365 \$
- 2.4.7 Piscine (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020)..... 60 \$ /session
- 2.4.8 Soccer (été 2020) ..... 150 \$
- 2.4.9 Terrains de tennis Complexe WestRock ..... 25 \$/adulte

\* **Sur présentation de leur compte de taxes, les propriétaires non-résidents sur le territoire de la Ville de Warwick auront accès au service de loisirs et culture sans avoir à défrayer ces frais.**

### 3. Travaux publics et hygiène du milieu

#### 3.1 Transport de neige au dépôt de neiges usées

- Camion 2 essieux ..... 14,50 \$ du voyage
- Camion 3 essieux ..... 18,85 \$ du voyage
- Camion remorque ..... 33,35 \$ du voyage

#### 3.2 Tarif main-d'œuvre machineries et matériaux

Description	Tarif	Remarques	
MAIN-D'ŒUVRE	TAUX RÉGULIER	TAUX 150 %	TAUX 200 %
Opérateur	38,00 \$	57,00 \$	76,00 \$
Journalier	36,00 \$	54,00 \$	72,00 \$
Directeur	55,00 \$	82,50 \$	110,00 \$

#### MACHINERIE SANS OPÉRATEUR

Description	Tarif	Remarques
Balai de rue sur chargeur	110,00 \$/h	
Balai aspirateur	135,00 \$/h	
Camion 2 essieux (6 roues)	30,00 \$/h	
Camion (épandeur abrasif)	75,00 \$/h	
Camion (vide-puisard) siphon	125,00 \$/h	
Camion à grue articulée (boom truck)	55,00 \$/h	
Camion combiné (tank à eau)	140,00 \$/h	
Camion de service (égouts, aqueduc, signalisation)	40,00 \$/h	
Camionnette	15,00 \$/h	
Chariot élévateur	20,00 \$/h	
Compresseur	50,00 \$/h	
Détecteur de fuites (camion)	45,00 \$/h	
Équipement chloration (camion)	45,00 \$/h	
Localisateur de conduite (camion)	40,00 \$/h	
Machine à peinture	15,00 \$/h	
Nacelle, remorque, camion	40,00 \$/h	
Buteur	88,00 \$/h	
Chargeur sur roues	120,00 \$/h	
Niveleuse	120,00 \$/h	
Pelle sur roues	109,00 \$/h	
Pelle + marteau hydraulique	145,00 \$/h	
Planeuse	89,00 \$/h	
Pompe à boue 4"	20,00 \$/h	
Pompe à eau 2"	15,00 \$/h	
Rétrocaveuse (pépine)	89,00 \$/h	

Description		Tarif	Remarques
Rouleau compacteur		88,00 \$/h	
Souffleur et chargeur		225,00 \$/h	
Tracteur (tondeuse)		20,00 \$/h	
Perçage d'aqueduc Diamètre :	20 mm	25,00 \$	Plus main-d'œuvre et équipement
	25 mm	25,00 \$	
	38 mm	30,00 \$	
	50 mm	35,00 \$	
	150 mm	100,00 \$	
	200 mm	125,00 \$	
Perçage d'égout Diamètre :	100 mm	35,00 \$	Plus main-d'œuvre et équipement
	150 mm	45,00 \$	
	200 mm	55,00 \$	
	254 mm	65,00 \$	
Frais de transport (camionnette)		0,58 \$/km	Plus main-d'œuvre

Description		Tarif	Remarques
Tourbe		0,25 \$/pi <sup>2</sup>	Fourniture seulement
Fermeture d'une entrée d'eau		75,00 \$	
Branchements de services		Selon les coûts réels	
Asphalte		90,00 \$/tonne métrique	Plus préparation et mise en place
Bris aux lampadaires de rue ou feux de circulation	Électricien	76,00 \$/h	Plus pièces
	Nacelle	101,00 \$/h	
Prêt de barricades		Ø	Pas de prêt ou gratuit aux organismes
Prêt de signalisation		Ø	Pas de prêt ou gratuit aux organismes
Réfection d'une section de bordure à la demande du propriétaire		75,00 \$/m. linéaire	
Réfection de trottoir à la demande du propriétaire	<10 mètres linéaires	600,00 \$/m. linéaire	Lorsque le contrat est donné en sous-traitance, le montant total sera facturé.
	>10 mètres linéaires	575,00 \$/m. linéaire	
Sciage de béton ou d'asphalte sans armature		5,00 \$/m. linéaire	
Sciage de bordure de béton		30,00 \$/m. linéaire	Minimum 350,00 \$
Frais d'ouverture ou de fermeture d'une borne-fontaine		Ø	Interdit
Nettoyage d'un branchement d'aqueduc par pression		Ø	Plombier avec propriétaire
Sable		6,80 \$/T.M.	
Terre brune		12,00 \$/T.M.	
Ciment 0-3/4		12,50 \$/T.M.	
Ciment 0-56		15,00 \$/T.M.	

Gravier 20-0	15,25 \$/T.M.	
Gravier 100-0	14,50 \$/T.M.	
Pierre 5-0	16,95 \$/T.M.	
Pierre 20-0	17,00 \$/T.M.	
Pierre 56-0	17,65 \$/T.M.	
Pierre MG20-B	17,65 \$/T.M.	
Pierre classe nette 12.5 mm-25 mm	20,65 \$/T.M.	
Récupération d'asphalte	18,00 \$/T.M.	
Vérification ou déblocage du raccordement d'égouts	Ø	Plombier avec propriétaire
Recherche du boîtier de services non protégé lors de la construction	75,00 \$	Plus machinerie
Remplacement du boîtier de services suite à des travaux	50,00 \$	Plus main-d'œuvre et machinerie

#### 4. Urbanisme

##### 4.1 Permis

- Colportage ..... \* 200 \$ par personne

\* Aucuns frais ne seront exigés pour les organismes à but non lucratif ou les écoles.

#### Article 2

Lorsque cela est applicable, les taxes provinciales et fédérales s'ajoutent aux tarifs prévus au présent règlement.

#### Article 3

Le présent règlement entre en vigueur lors de sa publication conformément à la Loi et modifie toutes dispositions d'un règlement antérieur.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce treizième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt.

---

Diego Scalzo, maire  
Président

---

Lise Lemieux, DMA  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière